



# FONT SENADE

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

02 / AVIS AUX FONSOIS(ES)

03 / ÉDITO

04 / INFOS & ANNONCES

07 / VIE ÉCONOMIQUE

09 / ENVIRONNEMENT

10 / ACTUALITÉS

12 / ASSOS, SPORT, CULTURE

14 / EN BREF

17 / GENS D'ICI

18 / ÉTAT CIVIL, DIVERS

19 / FONS PRATIQUE

20 / AGENDA



## UNE AUTRE FAÇON DE LIRE LE FONTSENADE

Votre bulletin municipal propose depuis trois numéros un QR code pour pouvoir accéder au Fontsenade en ligne sur le site de la commune. Il est également possible de consulter tous les bulletins depuis juillet 2020.

Pour ceux qui ne souhaiteraient plus recevoir leur Fontsenade format papier et qui préfèrent lire leur exemplaire en ligne, nous vous proposons de mettre en évidence sur votre boîte aux lettres l'autocollant qui vous a été distribué avec cet exemplaire. C'est aussi un petit geste pour la planète.

Lors de la parution du prochain fontsenade, les élus(es) en charge de la distribution dans le village seront attentifs à ces autocollants et ne distribueront pas de bulletin à celui ou celle qui aura apposé son autocollant.

Des exemplaires de ces autocollants sont disponibles en mairie pour ceux qui ne l'auraient pas eu avec leur exemplaire.



## POUR UNE COHABITATION SEREINE ENTRE L'HOMME ET LA GENT FÉLINE.

La dérégulation des chats errants (**Chats libres**) engendre de graves problèmes sanitaires dans nos villages et nos villes.

Nos concitoyens en subissent, hélas, toutes les contraintes :

- Risques sanitaires (infections, maladies transmissibles)
- Nuisances (divagations, déjections, odeurs, bruits ...)

Alors quels sont les solutions et remèdes à apporter ?

- En premier lieu, la mise en place par la municipalité, d'un accord-cadre avec une ou plusieurs associations de protection animale pour prendre en charge tout ou partie les animaux errants.
- Ensuite, la seule arme possible à leur disposition est **la stérilisation à grande échelle** qui leur permettra dans un délai assez rapide (2 à 3 ans) d'endiguer le flot du nombre de naissances.

Mais c'est l'animal et plus particulièrement le chat, qui voit sa vie se transformer en enfer : gestations multiples, maladies, solitude... **La stérilisation, l'arme du bien-être animal notamment du chat**

*L'association «FONS cœur de village» et monsieur Jean-Marc SEQUIER*

## AUX AMIS DES ANIMAUX



Chers ami(e)s des animaux, vous qui avez la gentillesse de nourrir minettes, minets, vous devez aussi respecter la quiétude et la propreté de votre voisinage.

Il est très important de n'occasionner aucune gêne vis-à-vis des riverains.

Dans le cas d'un nourrissage, **ne pas jeter la nourriture par la fenêtre et ne pas utiliser de papiers, ou d'alu.**

Merci de mettre la nourriture dans un petit réceptacle propre (genre petit bol en plastique, en fer). **Puis, le récupérer à la fin de chaque nourrissage.**

Vous garderez ainsi les abords propres.

C'est dans cet esprit que nous devons aborder une cohabitation sereine

*L'association « FONS cœur de village » et monsieur Jean-Marc SEQUIER*

## LE MOT DU MAIRE

Chers fonsoises, chers fonsois,

C'est le printemps les beaux jours arrivent et avec eux une période où les festivités dans le village seront nombreuses.

Nous allons bien entendu retrouver nos traditionnelles fêtes, le repas républicain du 13 juillet et la fête votive qui se déroulera l'avant dernier week end d'Août, comme d'habitude. Sans oublier notre « nuit des étoiles » installée depuis quelques années maintenant.

D'autres dates reviennent pour la deuxième année, c'est le cas du Grand prix de la chanson et du cinéma en plein air.

Notre été se dessine, s'installe et se pérennise. Il devient un rendez-vous incontournable pour nos habitants mais aussi pour notre territoire. Si pour certains d'entre vous, vous ne partez pas en vacances, vous pouvez trouver quelques soirées de détente pas loin de chez vous.

Lorsque nous nous sommes vus pour les vœux en ce début d'année, je vous ai parlé d'une surprise. Ça y est !!! Elle va voir le jour !!! Je vous annonce l'arrivée d'une nouvelle estivale gardoise, **les FONSTIVALES**.

Tous les mardis soir du 16 juillet au 13 août 2024, de 19h à 23h, vous allez vivre un moment festif, convivial et gourmand !

Au programme, des rencontres vigneronnes et dégustations de vins locaux avec des IGP, des assiettes délicieuses de produits du terroir et bien entendu une ambiance musicale.

Vos enfants seront les bienvenus avec un espace qui leur sera entièrement dédié avec des structures gonflables et sucreries. Cet événement n'aura aucune incidence financière pour la commune. Nous ferons le prêt de matériel uniquement.

Je ne pouvais pas terminer mon édito sans revenir sur les intempéries que nous avons vécues les 9 et 10 mars, où certains de nos concitoyens ont perdu la vie.

Notre territoire est endeuillé.

Mes pensées vont vers les familles et je m'associe à leur douleur.

Le conseil municipal se joint à moi pour adresser nos sincères condoléances.

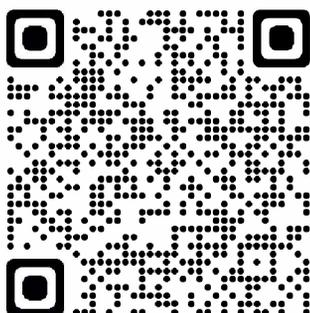
Prenez soin de vous !!!

Maryse GIANNACCINI.



## CONSULTER LES FONTSENADES SUR INTERNET

Scanner le QRcode et Consulter les Fontsenades sur Internet



## PERMIS B, COUP DE POUCE AUX JEUNES

Qu'est-ce que la bourse au permis ? Il s'agit d'une aide financière permettant une prise en charge partielle du permis de conduire pour les jeunes. En contrepartie, le jeune doit proposer ses services à la collectivité. Elève de terminale, bénéficiant de la Bourse au permis, je donne de mon temps, pendant mes vacances, à la médiathèque de Fons.

Ainsi débute ma petite expérience professionnelle. Entre tri de livres et rangements, mes matinées sont bien occupées. Le contrat est de 35 heures, ce qui représente une petite semaine de travail ; bien heureusement pour moi, je peux tout de même profiter de mes vacances puisque les jours sont répartis sur plusieurs mois. Les mercredis des vacances d'hiver sont donc dédiés à l'aide à la bibliothèque et à la mairie et les vendredis sont dédiés aux cours de conduite ! Pour compléter mon contrat, je m'occuperai également d'aider lors de la cérémonie du 8 mai, et lors d'autres occasions.



Le mercredi, la médiathèque est assez animée et les enfants viennent emprunter leurs cinq livres quotidiens. Tandis que Maï fait la lecture aux petits, je range bande-dessinées, romans et albums colorés.

Etant en internat à La Flèche, loin de Fons (et loin du soleil !), la conduite accompagnée aurait été compliquée... Pourtant pouvoir conduire est nécessaire de nos jours ! Alors, lorsque l'âge du permis a été avancé à 17 ans, j'ai sauté sur l'occasion. Les démarches administratives passées, j'étais bénéficiaire de la Bourse au permis ! Quelle aubaine puisque cette dernière est très prisée !

La bonne ambiance et la bonne humeur régnantes ont remplacé le soleil, qui, il faut bien l'avouer, s'est fait timide. Cette bourse a été l'occasion pour moi de remettre les pieds à la bibliothèque, ce que je n'avais pas fait depuis quelques années. Cependant, cette fois, ce n'est pas pour emprunter des livres et c'est une bonne expérience aussi enrichissante qu'amusante !

Si tout se passe bien, je passerai donc mon anniversaire avec le permis et le bac en poche !

Mia RIVERA

## ELECTIONS EUROPEENNES - DIMANCHE 9 JUIN

ÉLECTIONS EUROPÉENNES  
9 JUIN 2024

Élections Européennes

DIS-MOI QUI PEUT VOTER ?

LES PERSONNES D'AU MOINS 18 ANS

LES PERSONNES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

LES CITOYENS EUROPÉENS RÉSIDANT EN FRANCE

LES PERSONNES INSCRITES SUR LES LISTES ÉLECTORALES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place\_Républicain | @ministere\_interieur | @ministere\_interieur | www.interieur.gouv.fr

Inscription sur les listes electorales avant le 3 mai 2024

## TRAVAUX DANS LE VILLAGE DEPUIS DÉBUT JANVIER 2024

Le début d'année 2024 a démarré sur les chapeaux de roue en termes de travaux sur la commune.

Fin janvier, Territoire Energie 30 a lancé la tranche de travaux dans le cadre du renforcement du réseau électrique rue de Cambis.

En accord avec la commune, il a été décidé de profiter de ces travaux pour procéder à l'enfouissement des différents réseaux secs (électricité, éclairage public et télécom) afin d'embellir un peu les rue de part la dépose du réseau aérien. Des conventions avec les propriétaires ont été réalisées pour faciliter le chantier et la mise au propre du réseau.

Même si il reste encore quelques récalcitrants, le résultat final sera plus apaisant pour les riverains et surtout sécurisera les réseaux.



Dans le même temps, Nîmes Métropole a lancé un chantier pour l'extension du réseau d'eaux usées rue des Jasses. Ce chantier prévu sur 2 semaines a finalement duré 3 semaines de part la circulation importante sur cet axe. En effet la commune avait demandé à ce que la circulation ne soit pas interrompue totalement, ce secteur n'étant desservi que par la rue des Jasses. Les solutions de secours imaginées en amont n'ont pu être mises en œuvre à cause de la complexité de leur réalisation. Du coup l'entreprise a dû s'adapter afin de perturber le moins possible la circulation importante sur ce secteur. Espérons que le projet de cheminement « doux » étudié par la commune permettra à l'avenir de laisser sa voiture au garage au bénéfice du vélo, ou de la marche, car il est bien agréable lorsque le temps le permet d'aller chercher son pain ou prendre le bus à pied ou à vélo.

Enfin, depuis 2 ans nous utilisons l'ancien stade pour diverses activités festives, et il semble que ce lieu soit bien adapté. Le réseau électrique desservant ce terrain n'étant pas approprié, la commune a décidé d'installer des coffrets de prises, afin d'accueillir dans les meilleures conditions les futurs événements.



Après une demande de réalisation à Enedis pour la pose d'une borne fixe qui permettra un accès au réseau électrique, la commune via le syndicat de la voirie a fait installer les gaines électrique et les coffrets prises sur 2 endroits du terrain.

L'entreprise CITEOS réalisera prochainement la pose des câbles et le raccordement des coffrets prises.



Une fois le consuel obtenu, la commune pourra demander à son fournisseur d'énergie l'abonnement adéquat afin de pouvoir utiliser pleinement cet endroit qui deviendra nous espérons un lieu de partage et pour le bonheur de tous.

## FONSTRAILS 2024

La 6ème édition du Duo nocturne des Leins arrive à grands pas, pour des coureurs vous allez me dire rien d'étonnant !

Les jours qui nous séparent de cet événement sportif annuel, qui met la commune en ébullition, défilent à une vitesse folle. Dans un mois environ, le Vendredi 17 Mai 2024, c'est une nouvelle fois, plus de 300 participants qui vont venir fouler les ruelles et les bois de Fons. Accompagnés de leurs proches, famille ou amis, le tout dans une ambiance festive et décontractée, ces sportifs de tout le département vont venir se dépasser, se jauger bien évidemment, mais aussi échanger sourires, paroles, et gestes amicaux. Que ce soit avant la course, lors du retrait des dossards et des dotations. Pendant la course, car n'oublions pas que « l'esprit Trails » c'est avant tout la solidarité et le respect. Et puis bien sûr après, lors de ce très attendu ravito final dans la cour de l'école qui rassemble l'ensemble des participants, les familles, ainsi que les bénévoles.

Comme d'habitude les bénévoles seront les acteurs principaux de la réalisation et du bon déroulement de cet événement. L'équipe du FonsTrails travaille à la mise en place de l'organisation, mais sans le dévouement

sans faille de ses bénévoles, elle ne pourrait être le Duo nocturne tant plébiscité et attendu par les coureurs. Il suffit de regarder le sourire des coureurs envers chaque bénévole, tous les mots de remerciements laissés sur les réseaux sociaux, pour comprendre combien leur place est importante.

Je tiens à cette occasion, à inviter toute personne intéressée à participer comme bénévole, au sein d'une équipe conviviale, à se faire connaître. Vous serez tous les bienvenus !

Si le Duo nocturne des Leins est l'attraction phare de cette journée, n'oublions pas que chaque année se déroule quelques heures avant, la course enfant qui rassemble jusqu'à 100 filles et garçons du village et des communes environnantes. Une course totalement gratuite avec un petit ravito final et une médaille pour chaque participant. Quelle joie pour notre équipe de voir tous ces enfants et l'excitation que la course suscite. Début des inscriptions à 18h00 dans la cour de l'école, départ à 18h30 !



Notre contact : [organisation@fonstrails.fr](mailto:organisation@fonstrails.fr)

*Lajugie Bruno, président de Fonstrails*

## 2024, LA CAVE COOPÉRATIVE FONS A 100 ANS ET PAS UNE RIDE.

Depuis 100 ans la cave coopérative de Fons est une entreprise phare de l'économie locale. Le caveau « L'orée des Lens » constitue à la fois un commerce de proximité, un lieu de rencontres intergénérationnelles et une vitrine de produits du terroir d'exception.

Cette année, anniversaire centenaire, la cave souhaite faire découvrir ses vins de très haute qualité issue d'un savoir-faire précieux grâce à de nombreux événements tout au long de l'année.

Tout d'abord, des dégustations mensuelles (le samedi matin) sont organisées pour mettre à l'honneur un vin associé à un mets (les deux en promotion le jour de la dégustation). Ces manifestations vous permettront d'échanger avec un viticulteur.

Ensuite, la cave propose une mise à l'honneur des vins médaillés au concours des vins Nîmes Gard. En effet, les 5 vins proposés ont obtenu la médaille d'or ou d'argent (Merlot, Chardonnay, Grenache, Marse-



lan). Encore une distinction favorable pour la commune. C'est pourquoi, la cave souhaite inviter les habitants de Fons et des environs à venir fêter ces décorations autour d'un buffet offert le **vendredi 26 avril 2024 à 18h** (devant le caveau, voir affiche ci-joint).

Pour finir, la fête d'anniversaire aura lieu le **vendredi 07 juin à partir de 18h** (affiche ci-joint). Tout le monde est convié à venir partager un moment convivial. Du château gonflable à l'atelier œnologique en passant par la visite de la cave, impossible de s'ennuyer. On ne vous laissera pas être affamé ou assoiffé, une brasucade est offerte par la cave, un bar à vin (9 vins et 2 pétillants) sera installé et des food-trucks viendront ravir vos papilles, sans oublier l'ambiance musicale qui vous tiendra éveillés jusqu'au bout de la nuit.

## “HARMONIE VEGETALE” UNE NOUVELLE ENTREPRISE D’ESPACES VERTS A FONS.



Tom COURERO aime le contact avec la nature, très tôt il s'est passionné pour le jardin. Sa maman raconte même qu'à 3 ans déjà il voulait planter des graines. C'est dans le jardin de ses parents que naît sa passion et son souhait de faire carrière dans l'élagage, le paysagisme.

Après un BEP et un BAC professionnel en travaux paysagers, Tom a démarré son activité à Vergèze. Tout d'abord en micro entreprise ou petit à petit il s'est constitué son outillage.

Ensuite il a créé la SARL « Harmonie végétale » et s'est installé sur Fons au 600 Avenue Marcelin Albert en janvier 2023. Aujourd'hui, il a 10 ans d'expérience. C'est important car ce n'est pas un métier sans risques. Cela demande du matériel spécifique pour se sécuriser et se déplacer aisément dans les arbres (harnais, longe armée, cordes...). Il travaille sur un périmètre de 50km et propose diverses prestations :

- Simple débroussaillage, taille de haies...
- Aménagement et création de jardinets ...
- Traitement phyto sanitaire (bio) soins aux arbres
- Travaux sur cordes, abattage etc...

Au-delà de simplement couper des branches, il va apporter des soins à l'arbre, orienter sa croissance ou encore la dynamiser ; alors n'hésitez plus à prendre soin de votre jardin.

Contact : 06.89.52.31.21.  
tom.courero@gmail.com  
www.harmonie-vegetale.fr



## UN NOUVEL OUTIL POUR L'ENTRETIEN DES RUES DU CŒUR DU VILLAGE



Ne soyez pas surpris de voir ce véhicule dans les rue du centre du village. Il sera au service de la commune une fois par mois pour le nettoyage du cœur de village uniquement.

Piloté par un agent de la société « Océan », ce véhicule est électrique, fiable et polyvalent. Il est équipé de tous les matériels nécessaires. Il va permettre d'exécuter tous les travaux inhérents au service de la propreté. Etroit, il se faufile partout.

Ses tâches consistent à enlever dans le cœur du village, tout déchets au sol tels que papiers, plastiques, mégots, verres, boîtes et déjections canines, et tout déchets divers en réalisant un tri sélectif de ces déchets. En complément d'un nettoyage approfondi, les espaces nécessitant d'être désherbés seront à leur tour traités à l'aide du Rotofil intégré dans le véhicule.

Il a aussi pour mission de traiter sur l'ensemble de son secteur, toutes déjections canines. En effet, ces véhicules sont équipés de pinces à godet, d'un karcher sur batterie et d'un petit pulvérisateur permettant ainsi de nettoyer la zone en profondeur et de désodoriser les surfaces souillées ainsi que le matériel après utilisation.

La société « Océan » intervient déjà sur la commune pour compléter le travail des employés communaux qui entretiennent au quotidien nos rues.

Une fois par mois, la société « Océan » intervient pour un balayage et un lavage du centre-ville ainsi qu'un balayage avec souffleur. Cette prestation est renforcée durant la période estivale (de juin à septembre) avec un lavage une fois par mois du centre-ville.

Merci de respecter le travail effectué par ces différentes équipes.

## PROJET VEGETALISATION ESPACE INTERGENERATIONNEL

Nous l'annonçons ; le projet démarre ce mois d'Avril.

Vous serez tous conviés à la présentation du projet par les membres de l'association ANCR'AGE qui viendront à votre rencontre le 27 avril à 10h30 au petit foyer de la mairie.

Quel projet souhaitez-vous ? Ce projet se fera avec vous, car cet espace fait partie de notre commune, il appartient à tous les Fonsois et Fonsoises.

Le collectif de personnes intéressées sera mobilisé sur différents ateliers : atelier de sensibilisation ; atelier de conception ; atelier de préparation du sol.

A l'issue de ces rencontres, le collectif pourra concrétiser le modèle choisi en effectuant les plantations en automne. Il ne restera plus qu'à laisser pousser et nous pourrons admirer et profiter de ce formidable espace.

Venez et profitez de ce beau projet pour embellir notre commune et pourquoi ne pas reproduire chez vous les belles idées partagées.



## LE DEBROUSSAILLAGE C'EST OBLIGATOIRE !

Le débroussaillage consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pour diminuer l'intensité des incendies et freiner leur propagation. Il peut s'agir, par exemple, d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...). Le préfet détermine les conditions de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques.

### Qui est concerné par l'obligation de débroussaillage ?

En zone rurale, vous êtes concerné par l'obligation de débroussaillage si vous êtes propriétaire d'une construction, d'un chantier ou d'une installation.

### Quels sont les territoires concernés par l'obligation de débroussaillage ?

La période idéale est la période hivernale mais le débroussaillage peut être réalisé toute l'année.

Vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt.

Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), le débroussaillage doit être fait autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Vous pouvez faire intervenir un professionnel et passer avec lui un contrat pour débroussailler votre terrain et le maintenir en état débroussaillé. Vous pouvez bénéficier sous certaines conditions d'un crédit d'impôt si vous employez une personne pour débroussailler votre terrain.



## L'ENTRETIEN DU JARDIN C'EST PAS N'IMPORTE QUAND !

C'est bientôt le printemps, et avec lui revient l'envie de profiter de son extérieur et de l'entretenir. Voici un petit rappel sur les horaires où légalement vous pouvez utiliser pour les travaux de bricolage et de jardinage, des appareils à moteur :

- de 8h30 à 19h30 les jours ouvrés
- de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Pour les chantiers de travaux publics ou privés, les travaux bruyants sont interdits tous les jours ouvrables de 20h à 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés

Sauf les interventions en urgence pour nécessité publique



## LE MARCHÉ LOCAL FÊTE SES 3 ANS !

Et oui, déjà trois ans que la place du 11 novembre de Fons accueille son marché tous les premiers dimanches du mois !

Cette année l'équipe municipale a souhaité marquer cet anniversaire le Dimanche 5 mai de 9h à 16h.

C'est un beau programme musical qui est proposé avec quatre groupes tout au long de la journée. Il y en aura pour tous les goûts, avec danse assurée par « les papillons de leins ».

Vous pourrez également retrouver vos étals habituels, alimentaires et non alimentaires qui font le marché toute l'année et que nous remercions de leur présence fidèle.

Pour ceux qui aiment chiner, vous pourrez rejoindre à pied le vide grenier qui aura lieu place alphonse Daudet.

Et pour les petites ou grosses faims, des food trucks vous permettrons de vous restaurer juste à côté de la buvette.

De quoi passer une bonne journée.

**LE MARCHÉ LOCAL**  
**Fête ses 3 ans!**  
**Dimanche 5 mai 2024**  
 Au cœur du village – Place du 11 novembre  
**9h → 16h**  
**Marché de produits locaux**

**Animations musicales**

**Vide grenier**

**Buvette**

**Restauration sur place ou à emporter**

Parking possible près de la maternelle

Matinée organisée par l'équipe municipale  
 Sous réserve d'une météo clémente

**VIDE GRENIER**

**dimanche 5 mai**

**FONS** → place Alphonse Daudet de 9h à 16h

Restauration à proximité  
 Buvette

8€ l'emplacement (4m sur 4m)  
 voiture sur l'emplacement

Inscription OBLIGATOIRE  
 (Jusqu'au 30 avril)

marchelocalfons@mairiedefons.fr

**MARCHE LOCAL** **3 Ans**

**DIMANCHE 5 MAI**

**ANIMATIONS MUSICALES**

PLACE DU 11 NOVEMBRE  
**À FONS**

**10H - 11H**  
**CT BAND**

**11H30 - 12H30**  
**POP N ROCK**

**12H30 - 13H**  
**LES PAPILLONS DES LEINS**

**13H - 15H**  
**DECIBEL**

**GRATUIT**

été 2024

# Fons'tivales

les mardis de 19h à 23h

du 16 juillet au 13 août

à Fons-outre-Gardon - près du city stade

Entrée libre  
Verre  
+ tickets  
dégustations  
**6€**

Dégustation de vin

Produits régionaux

Animations musicales

## Contact :

fonstivales@gmail.com

Christine 06 63 35 48 89

Anne 06 31 01 98 23

Billetterie :

<https://www.tourismegard.com/reserver/billetterie/>



L'ABUS D'ALCOOL EST DAGEREUX POUR LA SANTE - A CONSOMMER AVEC MODERATION



## APE MATERNELLE

**Vide Grenier**  
Dans les Prés de Gajan  
Dimanche 19 mai  
8h 17h  
8€ Les 6 m  
Buvette et petite restauration sur place  
Réservation au 06.76.49.35.81  
(www.vide-greniers.org)  
Réservé uniquement aux particuliers

L'année est déjà bien avancée et l'APE a déjà réalisé plusieurs actions qui furent une réussite.

**LE LOTO** qui a eu lieu le 10 mars dernier dans les deux foyers de Fons a eu un franc succès. Merci encore aux donateurs d'avoir pu nous permettre d'offrir un aussi beau loto et aux familles qui se sont déplacées si nombreuses.

**LE CARNAVAL** où princesses, pompiers, fées, pirates et autres super-héros s'étaient donnés rendez-vous le 22 mars à l'école afin de partager un moment de bonheur avec les maîtresses. L'APE a offert un cornet de confettis par enfant, et un bon goûter afin de régaler les gourmands.

**POUR PÂQUES**, le Vendredi 29 mars, une joyeuse bande de parents déguisés est arrivée en tracteur à l'école afin de distribuer un petit sachet de chocolats à tous les élèves, et donne ainsi le point de départ d'un week-end gourmand !!!

**LES SOIRÉES JEUX DE SOCIÉTÉ** continuent, pour le plus grand plaisir des familles qui viennent de plus en plus nombreuses. Les plus jeunes y trouvent de quoi construire ensemble, inventer, créer, dessiner. Les parents ont également des jeux de société pour eux. C'est l'occasion de partager, discuter, découvrir des jeux. Moment convivial et bonne humeur assurés !

LE VIDE GRENIER aura lieu le Dimanche 19 mai

LA KERMESSA clôturera cette belle année scolaire, elle aura lieu le Vendredi 7 juin, avec spectacle des enfants, jeux gonflables, maquillage, buvette, repas convivial.

## PREMIER TRIMESTRE 2024 DE L'APE DU RPI

L'ASSOCIATION de l'APE RPI  
Fons Gajan St Bazely  
**VIDE GRENIERS**  
Dimanche 21 Avril  
7h / 17h  
SNACK & BUVETTE  
Info et inscription  
06 60 97 34 06  
8€ Les 5m linéaires  
Avec voiture sur l'emplacement  
A Gajan Dans le pré  
réservé aux exposants non professionnels

Ce trimestre, l'APE du RPI s'est mobilisée pour le loto qui a eu lieu le 4 février. La participation des commerces et entreprises locales ont permis de proposer de beaux lots d'une valeur de plus de 3000€ qui ont su ravir les 250 personnes présentes malgré une météo estivale.

S'en est suivi la préparation du carnaval avec les confettis et les gouters offerts aux enfants. La pluie s'étant invitée à la fête, l'organisation prévue initialement avec un regroupement des écoles n'a pas eu lieu. Mais les enfants on quand même pu faire leur carnaval au sein de leurs écoles respectives.

Pour paques, un tracteur rempli de lapins, de poules et de fermiers déguisés a fait le tour des écoles pour distribuer des chocolats aux enfants. Le tout en musique et rythmé par la bonne humeur ainsi qu'un p'tit grain de folie.

A vos agendas :

**Dimanche 21 avril** : vide grenier dans les pré de Gajan - Buvette et restauration sur place.  
(Plus d'une centaine d'exposants présents l'année dernière).  
Des animations et des courses d'orientation sont prévues pour les enfants.

**Samedi 22 juin** : kermesse du RPI - Spectacle des enfants de chaque école suivie des jeux, de l'apéro musical, du repas et d'une soirée musicale

Nous vous attendons nombreux pour ces deux évènements pour lesquels nous avons bien évidemment commandé un grand soleil !

## CONCERT PHILHARMONIQUE

La Panacée !!

Ce mot venant du Grec signifiant "remède qui guérit tout" qualifie pleinement la prestation offerte vendredi soir au foyer de Fons par l'orchestre philharmonique des amateurs du conservatoire de Nîmes avec à sa tête Mr Paul COLLIN.

C'est avec éloquence et humour que le chef d'orchestre a présenté au préalable aux jeunes enfants captivités, les musiciens, les différents types d'instruments et leurs sonorités.

Cette intervention ludique et éducative a certainement suscité des vocations.

En soirée, le très nombreux public a été transporté dans un univers musical riche et varié.

Merci à cet ensemble de musiciens amateurs qui n'en ont que le nom.



## GALETTE DES ROIS DES AÎNÉS

Comme chaque année, les aînés Fonsois ont été invités à une après-midi récréative et conviviale par Mme la maire et son conseil municipal, pour "tirer les rois" au foyer de Fons.

Un goûter autour de galettes savoureuses confectionnées par la boulangerie La Fonsoise, des friandises, boissons... rien ne manquait afin d'honorer comme il se doit nos chères têtes grises venues en nombre pour l'occasion. L'animation musicale et dansante a été assurée par Alain RUBIO et Lionel PILLODS durant cette belle après-midi.



Nous n'avons pas pour autant oublié ceux qui habituellement se faisaient une joie de participer à la fête, touchés par la maladie ou leur grand âge, une distribution à leur domicile a été assurée afin de perpétuer ce lien chaleureux si important dans notre village.



# EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

(À RETROUVER EN INTÉGRALITÉ EN MAIRIE OU SUR [WWW.MAIRIEDEFONS.FR](http://WWW.MAIRIEDEFONS.FR))

## AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Madame Maryse GIANNACCINI expose que l'exécutif de la Commune peut être autorisé par le Conseil municipal à régler les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'exercice précédent. Cela permet à la Commune de fonctionner pendant tout le premier trimestre 2024. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (voir détail sur [www.mairiedefons.fr](http://www.mairiedefons.fr))

## DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET COMMUNAL 2023

Madame Maryse GIANNACCINI expose que les communes ont jusqu'au 21 janvier pour prendre en compte de nouvelles dépenses et de nouvelles recettes intervenues en fin d'exercice budgétaire de l'année n-1. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver la décision modificative [www.mairiedefons.fr](http://www.mairiedefons.fr)

## APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT PÉDAGOGIQUE (SIRP) DE FONS, GAJAN ET SAINT-BAUZÉLY

Madame Maryse GIANNACCINI expose qu'afin d'améliorer le fonctionnement du service public scolaire et périscolaire intercommunal en mutualisant leurs moyens, le « Syndicat intercommunal des écoles maternelles » (SIEM), le « Syndicat intercommunal de regroupement scolaire » (SIRS) et les communes de Fons-Outre-Gardon, Gajan et Saint-Bauzély ont conçu le projet de fusionner leurs structures en un seul syndicat de communes relevant du même regroupement pédagogique, dénommé SIRP, intégrant la compétence de gestion des écoles maternelles et élémentaires.

Les syndicats fusionnés et les communes membres du syndicat issu de la fusion du SIEM et du SIRS doivent adopter les statuts de cet établissement.

La Commune de Saint-Mamert a quitté le SIEM au 31 décembre 2023, et sous la présidence de Jean-Louis POUDEVIGNE, le Conseil syndical a élu Laurence FERRER présidente du SIEM.

Les statuts du futur SIRP ont été adoptés par le SIEM et par le SIRS. Pour les communes membres, c'est Fons qui les adoptera en premier et vers le 18 janvier, ce sera au tour de Gajan et de Saint-Bauzély de les approuver.

Le préfet, devrait normalement acter la créa-

tion du SIRP au 1er avril 2024.

Dans les statuts, il n'y a rien qui change mais il y aura une « conférence des maires » et il sera explicitement mentionné que les communes mettent à disposition les locaux de leurs écoles au SIRP. Les gros travaux incombent aux communes propriétaires car les locaux restent dans leur patrimoine.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver les statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) regroupant les communes de Fons, Gajan et Saint-Bauzély ; de demander au représentant de l'Etat dans le département du Gard de prendre l'arrêté de périmètre ou tout acte relatif à ce futur établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver la convention annexée à la délibération, et d'autoriser Madame le maire à la signer.

## APPROBATION DE LA CONVENTION D'EXPOSITION À LA MÉDIATHÈQUE DE FONS

Madame Maryse GIANNACCINI expose que Madame Valérie MULLER a sollicité la commune le 22 novembre 2023, en vue de préparer l'organisation d'une exposition à la médiathèque.

## « PASSEPORT ÉTÉ » - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE DISPOSITIF PASSEPORT ÉTÉ 2024 AVEC LA VILLE DE NIMES

Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes de 13 à 18 ans, un large éventail d'activités culturelles et sportives au cours des vacances d'été. Pour l'année 2024, il y en aura 10. Le nombre ne peut pas être ajusté en cours d'année, mais peut se faire lors de la commande de l'année suivante.

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2023 (ORANGE)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer à 1 076,06 euros le montant de cette redevance.

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2023 (ENEDIS)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer à 234 euros le montant de cette redevance.

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2023 (GRDF)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer à 331,00 euros le montant de cette redevance.

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2022 (GRDF)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer à 312,00 euros le montant de cette redevance.

# EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2024

(À RETROUVER EN INTÉGRALITÉ EN MAIRIE OU SUR [WWW.MAIRIEDEFONS.FR](http://WWW.MAIRIEDEFONS.FR))

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS ET DES ACTIONS DU MAIRE :

D'ester en justice pour défendre les intérêts de la commune :

Devant le Tribunal administratif de Nîmes (Aff. Madame G. c/ CNE DE FONDS, req. n°2400040-3).

De renouveler l'adhésion à l'association LES FRAN-CAS et d'en régler la cotisation au titre de l'année 2024 d'un montant de 238,51 euros.

De modifier les tarifs des salles communales :

La location des foyers communaux est accordée gratuitement pour les réunions ou assemblées générales des associations locales et des écoles.

Pour tout autre usage, les tarifs sont déterminés comme suit :

| Durée    | Grand Foyer (Extérieurs) | Grand Foyer (Fonsois) | Petit Foyer (Fonsois) | Cautions | Option Nettoyage |
|----------|--------------------------|-----------------------|-----------------------|----------|------------------|
| Un jour  | 500,00 €                 | 250,00 €              |                       | 1000 €   | 150€             |
| Week-end | 800,00 €                 | 400,00 €              |                       |          |                  |
| 2 H*     |                          |                       | 100€                  |          |                  |

|                                |               |         |
|--------------------------------|---------------|---------|
| Associations Sports et Loisirs | Loyer Mensuel | 50,00 € |
|--------------------------------|---------------|---------|

| Associations - Location Ponctuelle |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| But Lucratif (ex : loto, kermesse) | Réunions (ex : AG) |
| 50,00 €                            | Gratuit            |

*\*Durée soumise à autorisation préalable, dans la limite des disponibilités, des possibilités techniques ou des contraintes administratives, et accordée à titre exceptionnel par l'ordonnateur.*

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT « MARS BLEU » EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

L'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit s'inscrit dans une démarche d'économies d'énergie et de maîtrise des dépenses publiques, de lutte contre la pollution lumineuse et de préservation de la biodiversité et de la santé humaine. Aucune disposition législative ou réglementaire n'impose aux collectivités territoriales un éclairage nocturne permanent de l'ensemble des voies communales. Il convient donc de délibérer sur l'extinction de l'éclairage public de nuit, entre 23h et 6h du matin, sur des voies définies ultérieurement par arrêté municipal, à l'exception du centre du village.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'interrom-

pre l'éclairage public de nuit, entre 23h et 6h du matin, sur des voies définies par arrêté municipal, à l'exception du centre du village.

## MODIFICATION DU REGLEMENT DES FOYERS COMMUNAUX :

Les tarifs modifiés doivent être intégrés dans le règlement des foyers communaux.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver le règlement.

## BAIL COMMERCIAL AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ « D'ICI ET D'AILLEURS » – LOCAL DE L'ANCIENNE POSTE, 2 RUE DE LA CONDAMINE :

La Commune est propriétaire au sein de son domaine privé d'un immeuble situé 2 rue de la Condamine, qui abritait notamment l'agence postale communale jusqu'à sa mutualisation avec l'accueil de la Mairie. La Commune de Fons a souhaité aménager un local inutilisé au cœur du village afin de relancer une dynamique économique et sociale pouvant développer l'offre de service proposée aux habitants dans le secteur. La société « D'ici et d'ailleurs » a proposé un projet d'installation de commerce dans ce local. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver le bail commercial avec l'EURL « D'ici et d'ailleurs » représentée par Monsieur Olivier LAURENT.

## PARTICIPATION COMMUNALE 2024 AU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE MUTUALISÉE :

La convention d'organisation et de financement du 29 juin 2023 fixe le montant de la participation des communes membres à 15 euros par habitant. La population municipale étant fixée à 1753 habitants par l'INSEE au 1er janvier 2024. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver la participation de la Commune à hauteur de 26 295 euros.

## DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS « TRANSITION ÉNERGETIQUE » AUPRES DE NÎMES MÉTROPOLE :

La Commune a pour projet de remplacer les anciennes lanternes SHP par des lanternes Led et d'abaisser également la puissance. Un devis a été proposé par l'entreprise SEEB-BONNEFILLE pour un montant de 20 893,00 euros HT. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le maire à solliciter une subvention auprès de Nîmes Métropole Communauté d'Agglomération dans le cadre des fonds de concours à hauteur de 50% du reste à charge.

## DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES À LA CIRCULATION ROUTIÈRE – GESTION 2024 :

Pour l'année 2024, la Commune est éligible à cette



subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police. Ce financement peut être à hauteur de 60% du montant HT des aménagements. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police pour un projet d'aménagement de sécurité sur le territoire communal.

#### APPROBATION DU PROJET DE PERIMETRE ET DE STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE (SIRP) :

Conformément à l'arrêté préfectoral du 25.01.2024 portant projet de périmètre du syndicat issu de la fusion du SIRS et du SIEM, le périmètre du nouveau syndicat sera composé des communes de Fons, Gajan et Saint-Bauzély. Les organes délibérants des syndicats et des communes concernés doivent se prononcer sur le projet de périmètre et de statuts.

1/ D'émettre un avis favorable au projet, soumis par Monsieur le préfet du Gard, de définition du périmètre et des projets de statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) de Fons, Gajan et Saint-Bauzély.

2/ De dire que le syndicat qui sera issu de la fusion du SIRS et du SIEM sera un syndicat intercommunal à vocation unique chargé de la gestion des écoles maternelles et primaires.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au projet, soumis par Monsieur le préfet du Gard, de définition du périmètre et des projets de statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) de Fons, Gajan et Saint-Bauzély.

#### MISE EN PLACE DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE :

Le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement. Cette prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le 8 février le comité social territorial (CST) a rendu un avis favorable. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités suivantes :

| Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 | Montant proposé de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret) |
|--|--|
| Inférieure ou égale à 23 700 €   | 560,00 €   |
| Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €                                      | 490,00 €   |
| Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €                                      | 420,00 €   |

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

## COMMENT DEMANDER OU RENOUELER SA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

La pré-demande en ligne est obligatoire sur [service-public.fr](https://service-public.fr)

La Maison France services – 4 rue Diderot – à St Génies peut vous aider dans cette démarches.



Prendre un RDV en ligne sur le site ANTS ou sur le site de la mairie de Fons

• pour que les rendez-vous à la mairie de Fons apparaisse via le site ANTS, il faut décocher la case « RDV le plus tôt » .

• Attention vous ne pouvez pas prendre rendez-vous plusieurs mois à l'avance sur le site de la mairie, les RDV sont ouverts un mois à l'avance.

**Aucun Rendez-vous ne peut être pris par téléphone ou à l'accueil de la mairie**

Le délai de traitement de votre demande est variable en fonction des périodes de l'année. Il est possible de suivre l'état de la demande sur le site de l'A.N.T.S Agence nationale des titres sécurisés.

Un message SMS sera envoyé sur votre téléphone mobile vous informant de la mise à disposition de votre carte nationale d'identité à la mairie où la demande a été enregistrée.

## LUCILE GARIMOND

C'est l'histoire d'une Nîmoise de naissance, Lucile, installée à Fons depuis près de 82ans.



En 1942, lors d'une visite chez son oncle et sa tante, où elle venait assister à une pièce de théâtre que jouaient les jeunes de Fons, elle rencontre son bien aimé. Au détour d'un échange, elle nous dira « Il était grand et beau ! ».

C'est le début d'une belle romance. Elle épouse Louis GARIMOND le 11 Février 1943 à la cathédrale de Nîmes, à 19 ans. Malgré ses diplômes de professeur de gym et de professeur d'enseignement ménager, elle n'a jamais pu exercer car, de cette union, naîtront 5 enfants, dont l'éducation a bien occupé ses journées, tout comme la co-gestion de la propriété avec son mari. Ont suivi 8 petits-enfants pour lesquels elle a également été très présente, puis 4 arrière petits-enfants, et un cinquième en cours de préparation.

Très impliqués tous les deux dans la vie du village, Louis en a été le maire de 1965 à 1989, et Lucile a été très engagée dans la vie paroissiale (cours de catéchisme, kermesses).

Quand on la questionne sur le déroulement de sa vie, la période de guerre de 39-45 demeure l'épisode le plus marquant. Tout d'abord, la faim et les rationnements ont été vécu difficilement, elle est d'ailleurs surprise du retour des topinambours et des rutabagas dans les épiceries, qui symbolisent pour elle cette période. Ensuite, la naissance de son premier enfant, Rémy, reste un souvenir émouvant. En effet, Nîmes était occupée et son père a dû traverser les barrages en tirant la carriole, dans laquelle elle était, pour l'amener jusqu'à la clinique d'accouchement.



Une vie bien remplie jusqu'à ses 100ans !!

Elle reconnaît aujourd'hui avoir la chance de pouvoir vivre dans la maison familiale, bien entourée et soutenue par ses 4 filles.

A l'an que ven pour les bougies des 101ans !



### TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS !



**Margot, Olivia RODRIGUEZ**

filles de Damien RODRIGUEZ et d'Emeline DESZEZ est née le 15 septembre 2023.



**Giulia, Elena VAUTRIN**

filles de David VAUTRIN et Eloise VITOU est née le 29 décembre 2023



**Elyo, José, Serge CASAS**

Fils de Gilbert et Mélanie CASAS est né le 5 janvier 2024.



**Elliott RAUZIER VEYRIER**

Fils de Rémi VEYRIER et Alice RAUZIER est né le 18 janvier 2024.

### TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX JEUNES MARIÉS

Jean-Michel, André GAUSSEN et Florence, Christine MASSE se sont mariés le 23 décembre 2023

### NOS PLUS SINCÈRES CONDOLÉANCES

Jean Emile Louis ALLIER décédé le 15 février 2024 à l'âge de 97 ans

Jeanne Gabrielle BOUET née DUMAS, décédée le 18 janvier 2024 à l'âge de 98 ans

## EXPOSITION ET HISTOIRE DE FRUITS A LA MEDIATHEQUE

C'est une belle exposition que la médiathèque a accueillie en ce début d'année. Pour une première, l'équipe de la médiathèque a accueilli Valérie MULLER et Christine JANVIER qui ont déjà à leur actif plusieurs ouvrages destinés à la jeunesse. Valérie à la plume et Christine aux illustrations. Un style poétique et des techniques d'illustrations basées sur le collage de différentes matières pour constituer les personnages et le décor. Un vrai plaisir pour les yeux.

Durant 15 jours, ce ne sont pas moins de neuf dessins originaux de leur album de poésies comptines « ou vont les fruits » qui étaient exposés au sein de la médiathèque. Les enfants de l'école maternelle ont aussi pu rencontrer Valérie MULLER. Un temps scolaire organisé à la médiathèque pour le plus grand plaisir des tous petits qui se sont laissés emporter dans l'imaginaire de Valérie et de ses fruits.

Une lecture dédicace a également eu lieu le dernier jour de l'exposition en présence de l'illustratrice. 19 enfants et parents ont assisté à la présentation et ont pu poser leurs questions à Valérie. S'en est ensuite suivie la séance de dédicace. Un moment d'échange où Valérie a inventé des poèmes comptines personnalisés aux prénoms des enfants et Christine, illustré chaque dédicace par des collages.

Il semblerait que de nouvelles idées d'ouvrages soient en préparation, nous espérons les lire prochainement et vous les faire partager à la médiathèque.



## LES SERVICES PUBLICS

### POMPIERS

Tél. 18 - Tél. mobile. 112

### GENDARMERIE

Tél. 04 66 81 10 33

### POLICE INTERCOMMUNALE

Tél. 06 72 36 91 32

### MAIRIE / POSTE / ACCUEIL DU PUBLIC

Tél. 04 66 81 11 95

Mail. [contact@mairiedefons.fr](mailto:contact@mairiedefons.fr)

Site. [www.mairiedefons.fr](http://www.mairiedefons.fr)

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi :

08h00 - 12h30 / 16h00 - 18h30

### Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire - S.I.R.S

Tél. 04 66 74 41 70

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h-12h

### Syndicat Intercommunal des Écoles Maternelles - S.I.E.M

Tél. 04 66 81 10 53

Horaires d'ouverture :

Lundi : 08h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Mardi : 08h00 - 12h00 / 15h00 - 17h30

Jeudi : 08h00 - 12h00 / 14h30 - 17h00

Vendredi : 08h00 - 12h00

### MEDIATHEQUE

Tél. 09 67 28 28 12

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi : 16h00 - 18h30,

Mercredi : 09h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30,

Vendredi : 14h00 - 18h30

### SYNDICAT LEINS GARDONNENQUE

Tél. 04 66 63 00 80

Fax. 04 66 63 94 79

Mail. [contact@leinsgardonnenque.fr](mailto:contact@leinsgardonnenque.fr)

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h

Vendredi de 8h à 12h

### Eau de Nîmes Métropole (Eau potable)

Tél. 09 69 36 61 02

### SAUR (Assainissement)

478, Av. Maurice Privat. 30600 VAUVERT

Tél. (Dépannage) 04 30 62 10 08

### Infirmières Libérales

Karine MONNIER

06 23 11 34 65

Véronique BROSSETTE

06 12 11 16 72

Place du 11 novembre

30730 Fons

Laurence FERRER

06 99 90 41 07

233 Rue de cambis

30730 FONTS

## COMMERCE

(LOCAUX COMMERCIAUX)

### BAR PMU JEUX TABAC PRESSE - Bar de l'Avenir

Tél. 04 66 63 20 07

Tous les jours dès 6h30

### Boulangerie La Fonsoise

Tél. 04 66 81 13 96

du Mardi au Samedi : 6h30-12h30 / 16h30-19h30

Dimanche : 6h30-13h. Fermée le Lundi

### Épicerie Votre Marché

Tél. 04 66 37 92 14

Lundi 8h30-12h30 / 16h-19h.

Mardi à Samedi : 8h-12h30 / 16h-19h.

Dimanche : 9h-12h Fermée le jeudi

### SALON DE COIFFURE "Métamorphose"

04 66 81 19 62, sur RDV

Horaires d'ouverture :

du Mercredi au Samedi: 9h-18h30 non stop

### SALON DE COIFFURE "Beauty and the Barber"

Tél. 07 70 86 07 06

Lundi, Mercredi, Vendredi : 09h00 - 18h30

Mardi : 10h00 - 20h00

Samedi 08h30 - 13h00

### ONGLERIE "Ongles d'Or"

Tél. 06 16 19 46 64

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 09h15 - 18h00

Samedi : 08h00 - 12h30

### CAVE COOPÉRATIVE DE FONTS, L'ORÉE DES LENS

Tél. 04 66 81 11 01

Mail. [oree.des.lens@wanadoo.fr](mailto:oree.des.lens@wanadoo.fr)

du Mardi au Samedi : 9h-12h / 14h-18h

### RESTAURATION / FOOD-TRUCK

#### Pizza Boub' Family (Pizzeria)

Tél. 06 29 37 50 72

#### Rotisserie des Lens (Rôtisserie / Épicerie fine)

Tél. 07 49 58 95 52

#### Le Garage (Brunchs, burgers, salades et service traiteur)

Tél. 06 13 07 34 60

*Retrouvez toutes les coordonnées des autres professions sur le site Internet de la commune dans la rubrique Vie économique et sociale.*

### DÉCHETTERIE

du Lundi au Samedi : 8h30-12h / 13h30-17h30

(Horaires identiques été et hiver)

| COLLECTE DES ORDURES   |   |
|--|---|
|  <b>ORDURES MÉNAGÈRES</b> |  <b>TRI SÉLECTIF</b> |
| Mardi & Vendredi MATIN   | Jeudi MATIN   |
| Jours fériés compris (sauf exceptions)   |   |

## PROCHAINES MANIFESTATIONS

# Le Calendrier du printemps

AVRIL

SAM. 6

« Mon village propre »

DIM. 7

Marché local de 9h à 12h30, Place du 11 Novembre

MAI

VEN. 3

Vernissage du 5e Festival de la Photo  
*Exposition durant tout le mois de Mai.*

SAM. 4

Mini Olympiades

DIM. 5

Le marché local fête ses 3 ans de 9h à 16h, Place du 11 Novembre

MER. 8

Cérémonie de commémoration

VEN. 17

Fonstrail

SAM. 25

Mai à vélo

JUIN

DIM. 2

Marché local de 9h à 12h30, Place du 11 Novembre

MER. 26

Les mercredis des enfants

JUILLET

DIM. 7

Marché local de 9h à 12h30, Place du 11 Novembre

JEU. 11

Grand Prix de la chanson

SAM. 13

Repas Républicain

16, 22, 30

Fons'tivales

Erratum : le loto de la paroisse protestante annoncé dans le précédent Fonsenade le 01/11/2024 aura lieu le 11/11/2024

**LECTURE À LA MÉDIATHÈQUE  
TOUS LES MERCREDIS MATINS**  
10h - 11h30 pour les 0 à 6 ans

**PERMANENCES DES ÉLUS SUR RDV**  
Les samedis de 10h à 12h

Directeur de la publication : Stéphanie PICARD  
Equipe de rédaction : Marie DEBERGUE, Laurence FERRER, Stéphanie PICARD et Guilhem VEZIES  
Réalisation & Impression : SARL PLS Publicité. ZAC Carrière Vieille. 30190 Saint Chaptès